

ÉDITION 2023



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**JOURNÉE INTERNATIONALE
DE LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES**



Depuis 1999, le 25 novembre est la journée Internationale dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes. La violence à l'égard des femmes et des filles demeure l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues dans le monde. À l'échelle mondiale, on recense environ 736 millions de femmes, soit près d'une sur trois, victimes de violence physique et/ou sexuelle de la part de leur partenaire intime, de violence sexuelle d'un autre partenaire, (ou des deux) au moins une fois dans leur vie.

Un premier événement, prévu le 21 novembre 2023 marque le lancement d'une série d'événements dédiés à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre).



Mardi 21 novembre

Auditorium du site Vauban de l'université de Nîmes
(5 rue du Docteur Salan, 30000 Nîmes)

18H : Signature de la convention de partenariat autour de la clinique juridique dédiée à l'accompagnement des personnes victimes de violences intrafamiliales, par Jérôme Bonet, préfet du Gard et Georges Labonne, président de la Croix-Rouge française du Gard ainsi que Benoît Roig, président de l'Université de Nîmes.

Cette séance est précédée par une pièce de théâtre de Madame Sonia Aya "Je me porte bien" pour sensibiliser à l'emprise liée aux violences intrafamiliales, suivie d'une présentation tripartite du partenariat et des étudiants pour témoigner de leur première expérience.



Jeudi 23 novembre

Halle des sports (gymnase) ; Salle Eugène Lacroix
10 Av. Jean Moulin, 30390 Aramon ; Av. Jean Moulin, 30390 Aramon

8H30 - 12H30 : La communauté de communes du Pont du Gard organise un atelier sur la prévention des comportements sexistes chez les jeunes (Salon "RESPECTE MOI" dédié aux élèves de 3e), sous forme de déambulation autour des stands, qui sera suivi d'une conférence de presse. Ce salon est organisé dans le cadre du CISPD à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Maison des Professions Libérales et de Santé du Gard
- Parc Georges Besse-
85 allée Norbert Wiener, 30900 Nîmes

Dès 13H30 : conférence sur "quelles postures adopter dans l'accompagnement des femmes victimes de violences" par Laetitia MARIE, psychanalyste, membre de la Fédération Freudienne de Psychanalyse, Directrice des Instituts Freudiens de Psychanalyse de Lyon et Avignon organisée par l'association Via Femina Fama.

A 16H : l'association Via Femina Fama proposera également la présentation de l'outil d'aide pour les médecins à l'identification et l'orientation des femmes victimes de violences du et par Antoine GUERNION, docteur en médecine, lauréat 2023 du prix Agnès Mac Laren.



Week-end du 25 novembre

D'autres actions autour de la journée du 25 novembre

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, les gendarmes du Gard s'impliquent dans la distribution des pochettes de pain "l'Etat dans le Gard dit STOP aux violences conjugales et intrafamiliales" à compter du week-end du 25 novembre.



Lundi 27 novembre

Préfecture du Gard
2 Rue Guillemette, 30000 Nîmes

14H : tenue du comité local d'aide aux victimes (CLAV) dédié aux violences conjugales présidé par Grégoire Pierre-Dessaux, directeur de cabinet du préfet du Gard. L'occasion de réaffirmer l'engagement des services de l'État dans la lutte contre ces violences. L'objectif est de faire un état des lieux des actions et dispositifs existants, de faire le bilan des mesures engagées et d'évoquer les possibilités d'amélioration de ces actions pour l'avenir.



Mardi 28 novembre

Archives départementales du Gard
365 Rue du Forez, 30000 Nîmes

9H à 17H : le service de la jeunesse et des sports de la DSEN, la DDETS/DDFE et le conseil départemental olympique et sportif (CDOS) du Gard, en lien avec le Conseil départemental organisent un atelier sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport consacré à la formation des référents dans les clubs de sport et espaces de loisirs.



Jeudi 30 novembre

Pôle Scientifique de RochRochebelle
155 rue du faubourg de rochebelle, 30100 Alès

10H à 12H30 : l'association la Clède organise une journée dédiée à la lutte contre les violences conjugales autour d'une conférence de Mme Gwenola Sueur sur le contrôle coercitif avant et après la séparation.

CHRS FAS
8 rue Romaon Rolland, 30100 Alès

A partir de 12H30 : Portes ouvertes du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS FAS) organisée par l'association la Clède. Les stands seront tenus par les partenaires de terrain (intervenante sociale du commissariat, Agavip, Ac-se, association la Gerbe, accueil de jour, chrs FAS psychologue).

DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES DÉPLOYÉS DANS LE GARD

En 2022, le Gard recensait 1420 victimes de violences intrafamiliales et 825 femmes victimes de violences conjugales.

Les violences conjugales sont en constante augmentation, en zone police comme en zone gendarmerie avec 1509 de victimes de violences intrafamiliales et 869 femmes victimes de violences conjugales en 2023.

Cette hausse est alarmante et nécessite une pleine mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire qui luttent au quotidien contre les violences faites aux femmes.

Signé le 18 février 2022, le plan départemental de prévention de la délinquance recouvre une série de mesures et de dispositifs qui s'articulent pour accroître la réponse de l'État face à ce fléau des violences faites aux femmes.

1

Prévenir, repérer et sensibiliser

- Des intervenants sociaux présents en zone police (Alès, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes) et en zone gendarmerie (Alès, Bagnols-sur-Cèze, Le Vigan, Nîmes, Vauvert), à temps complet.
- Un poste de psychologue sur le commissariat de Nîmes.
- Des permanences d'accueil, d'écoute et d'orientation (LAEO) ainsi que 4 dispositifs d'intervention mobiles, portées par des 4 associations (La Clède, Riposte, Inter'aide, Via Femina Fama).
- Mise en place d'équipes spécialisées contre les violences conjugales au sein des brigades et commissariats.
- 3 réseaux de professionnels et 2 accueils de jour ainsi que des permanences du CIDFF en cours de mise en place au sein des commissariats.

2

Améliorer la protection et l'accompagnement des victimes

- Le téléphone national de référence pour les victimes de violences est accessible 24h/24 et 7j/7 (mesure nationale).
- La formation des forces de l'ordre et des professionnels pour le repérage et la prise en charge des victimes.
- Les conventions mises en place avec des hôpitaux pour faciliter la prise de plainte et 6 nouvelles conventions sont en cours de finalisation.
- Les téléphones grave danger, les bracelets anti-rapprochement et les permanences téléphoniques du conseil national des barreaux.
- Plusieurs dispositifs innovants : déploiement d'ANGELA avec la ville de Nîmes, déploiement d'App-elles (bracelets connectés), ateliers de reconstruction des femmes victimes avec Via Femina Fama, convention relative à la prise en charge du transport taxi des personnes victimes de violence pour un acheminement 7j/7, 24h/24 vers un lieu de mise à l'abri, une commissariat, un service de santé...
- Un centre de prise en charge des auteurs de violences (CPCA Sud) porté par a Clède.
- Les places en hébergement d'urgence pour les victimes de violences et pour les femmes en pré ou post maternité sans solution de logement.
- L'accès au logement social des personnes victimes de violences conjugales est facilité grâce à un dispositif conventionnel de sous-location avec un bail glissant.
- Plan d'action d'insertion professionnelle pour les personnes victimes de violences conjugales, mieux repérer les situations de violence, mieux accompagner et mieux insérer dans l'emploi durable. Via des temps de sensibilisation, d'interconnaissance des acteurs, un poste de psychologue a été pris en charge auprès du SIAE.

3

Prise en charge des auteurs de violences conjugales

- Une plateforme d'hébergement qui met à disposition des places d'hébergement pour les auteurs de violences conjugales et permettre l'éviction du conjoint violent.
- Des stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales sont dispensés.
- Des mesures nouvelles se mettent en place comme la systématisation de la saisine des armes détenues par la personne mise en cause.
- L'arsenal est en cours d'élaboration et d'évolution pour répondre à une situation qui nous impacte encore durement, ainsi plusieurs mesures sont envisagées : aggraver l'amende pour harcèlement de rue, créer un délit d'outrage sexiste, créer de nouvelles places...